



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sous-finalités	Bases légales
Suivi et évaluation (notamment statistique) de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle au niveau national	L'exécution de la mission d'intérêt public résultant de l'arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du code du travail
Envoi des enquêtes de satisfaction aux bénéficiaires du CEP concernés	
Amélioration des supports d'enquête	
Gestion de la veille, l'observation et transparence des coûts et des règles de prise en charge en matière de Conseil en Évolution Professionnelle	Le respect de l'obligation légale résultant de l'article L.6123-5 6° du code du travail
Compte rendu annuel de l'usage des fonds du Conseil en Évolution Professionnelle	Le respect de l'obligation légale résultant de l'article L.6123-5 6° du code du travail